



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 128 et 129 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice
biennal 2010-2011

Mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Bloc indicatif gauche

Les points de l'ordre du jour mentionnés dans le document A/65/161 devraient se lire comme indiqué ci-dessus.

2. Paragraphes 58 à 60

Supprimer le paragraphe 58 et *remplacer* les paragraphes 59 et 60 *par* le texte suivant :

59. Le Conseil de sécurité a de plus en plus recours à des missions politiques sur le terrain pour soutenir les processus de paix (MINUNEP), collaborer avec les forces multinationales dans des environnements très peu sûrs (UNPOS et MANUI) et protéger les investissements que représentent les opérations de maintien de la paix (BINUB et BANUSIL). Le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques se sont employés à renforcer leur collaboration et leur appui institutionnel mutuel. Les États Membres ont également beaucoup investi dans des moyens de déploiement rapides pour appuyer les opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines touchant la réforme du secteur de la sécurité, le système

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 novembre 2010).



pénitentiaire et le maintien de l'ordre. Le Département des affaires politiques évalue les options pour les missions sur le terrain menées par ce département de façon à faciliter l'accès à ces capacités, notamment des améliorations dans le déploiement rapide, la logistique et les achats, afin de faire progresser la capacité du Département à réagir rapidement à l'évolution du mandat du Conseil de sécurité et aux transitions politiques dans le pays. De plus, le Département des affaires politiques n'est pas en mesure d'augmenter ni de réduire rapidement les capacités dont il dispose au niveau du Siège pour assurer un appui aux missions politiques spéciales en matière de planification et d'évaluation stratégiques, de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et les groupes d'amis, d'appui à l'intégration au sein des équipes de pays des Nations Unies et d'information des organes intergouvernementaux.

60. La mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions récemment adoptée par l'Assemblée générale devrait permettre de résoudre certains des problèmes rencontrés sur le terrain. Il n'en demeure pas moins que les problèmes susmentionnés persistent et qu'il faudra peut-être disposer de capacités variables pour appuyer et gérer correctement les missions politiques, selon leur ampleur et leur mandat. À cet égard, j'ai l'intention de présenter à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale un certain nombre de propositions et d'options.

3. Paragraphe 62

Remplacer le texte existant par le texte suivant :

62. Toutefois, la pression ne cesse d'augmenter. Ainsi, six postes supplémentaires et la nomination de 15 experts et consultants ont été approuvés en 2010 pour les missions politiques spéciales, soit une augmentation de 30 % par rapport au budget de 2009. En outre, avec l'ajout de 49 fonctionnaires aux effectifs du Département, les besoins quotidiens en ressources humaines pour administrer 275 fonctionnaires (non compris le personnel affecté aux missions politiques spéciales) ont augmenté.

4. Paragraphe 63

Remplacer le texte existant par le texte suivant :

63. Étant donné la transformation du Département des affaires politiques et l'augmentation de la demande de services, d'assistance et d'interventions rapides sur le terrain pour toutes sortes de situations politiques, le Département ne dispose pas de crédits suffisants au titre du budget ordinaire pour le financement des voyages. Le budget ordinaire ne couvre qu'environ un tiers des frais de voyage réels du Département, ce qui oblige ce dernier à recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer les voyages nécessaires pour s'acquitter de ses mandats.